

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/062

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R. 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,

- **VU** la délibération n° CA084-16 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention et la délibération n° CA25-06-2018/216 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 Adoptant le budget primitif pour l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/041 Adoptant le budget supplémentaire pour 2021,
- **VU** la délibération n° CA 10-12-2021/124 Adoptant la décision modificative n°1 pour 2021,
- **VU** la délibération CA 31-01-2022/004 portant modification des enveloppes financières du 3e PPI de l'ODE Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 12-05-2022/031 Approuvant le Compte Administratif 2021 de l'ODE Martinique,
- **VU** le compte de gestion 2021 établi par le payeur territorial,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2021 à cette même section, soit un montant de 24 179 542.54 €, ainsi qu'il suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	3 794 065.25 €
B - Résultats antérieurs reportés	20 385 477.29 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	24 179 542.54 €
D - Solde d'exécution d'investissement D 001 (excédent de financement)	16 096 723.13 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	-8 761 518.97 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT F = D+E	7 335 204.16 €
AFFECTATION	24 179 542.54 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	24 179 542.54€



Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 05 AOUT 2022

Le Président,

Lucien SALIBER

09 AOÛT 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/063

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L.213-13 à L.213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R.213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,

- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 Adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,
- **VU** la délibération CA 31-01-2022/004 portant modification des enveloppes financières du 3e PPI de l'ODE Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 12-05-2022/031 Approuvant le Compte Administratif 2021 de l'ODE Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2022/062 Approuvant l'affectation du résultat 2021 de l'ODE Martinique,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'adoption du Budget Supplémentaire 2022 arrêté en dépenses et en recettes à 24 179 542,54 € en fonctionnement et à 34 556 518,97 € en investissement, ainsi qu'il suit

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	25 795 000.00	18 459 795.84
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 761 518.97	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		16 096 723.13
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	34 556 518.97	34 556 518.97

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	24 179 542.54	
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
002 Résultat de fonctionnement reporté(1)		24 179 542.54
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	24 179 542.54	24 179 542.54

TOTAL DU BUDGET (4)	58 736 061.51	58 736 061.51
----------------------------	----------------------	----------------------

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/064

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENTS(AE/CP) DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER(mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R. 213-71,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,

- **VU** la délibération CA 31-01-2022/004 portant modification des enveloppes financières du 3e PPI de l'ODE Martinique,

Considérant qu'il convient que le Conseil d'administration délibère afin d'autoriser la révision des AP/CP et AE/CP, en cohérence avec les enveloppes révisées du 3^e PPI de l'ODE,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De réviser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement comme suit :

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						
No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP		
	Montant des AP votées	Montant des révisions de l'exercice 2022	Montant des AP révisées	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au delà de 2023)
Dépenses	25 490 000.00	4 983 517.00	30 473 517.00	11 280 000.00	14 280 000.00	2 960 787.60
AXE1 CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE POUR UNE INTERVENTION CIBLEE	50 000.00	474 793.00	524 793.00	150 000.00	150 000.00	224 793.00
AXE2 RENFORCER LA GOUVERNANCE DE BASSIN	600 000.00	-406 067.00	193 933.00	70 000.00	70 000.00	53 933.00
AXE3 SATISFAIRE LES USAGES DE L EAU	8 330 000.00	5 786 645.00	14 116 645.00	5 000 000.00	7 000 000.00	1 243 432.60
AXE4 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS	13 638 000.00	1 750 146.00	15 388 146.00	6 000 000.00	7 000 000.00	1 308 629.00
AXE5 RESTAURER PRESERVER ET VALORISER	2 872 000.00	-2 622 000.00	250 000.00	60 000.00	60 000.00	130 000.00
Recettes	25 490 000.00	4 983 517.00	30 473 517.00	11 280 000.00	14 280 000.00	2 960 787.60

- De réviser les Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiement comme suit :

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT						
No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP		
	Montant des AE votées	Montant des révisions de l'exercice 2022	Montant des AE révisées	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au delà de 2023)
Dépenses	12 415 000.00	6 718 343.00	19 133 343.00	4 700 000.00	4 900 000.00	9 314 874.45
AXE1 2019 1 CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE	7 640 000.00	2 331 060.00	9 971 060.00	2 000 000.00	2 000 000.00	5 929 657.00
AXE2 2019 2 RENFORCER LA GOUVERNANCE DE BASSIN	3 275 000.00	409 722.00	3 684 722.00	1 000 000.00	1 200 000.00	1 463 932.00
AXE3 2019 7 SATISFAIRE LES USAGES DE L EAU	300 000.00	1 268 516.00	1 568 516.00	500 000.00	500 000.00	568 516.00
AXE4 2019 1 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS	800 000.00	909 793.00	1 709 793.00	400 000.00	400 000.00	909 793.00
AXE5 2019 2 RESTAURER PRESERVER ET VALORISER	400 000.00	1 799 252.00	2 199 252.00	800 000.00	800 000.00	442 976.45
Recettes	12 415 000.00	6 718 343.00	19 133 343.00	4 700 000.00	4 900 000.00	9 314 874.45

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président,

Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/065

Date de publication : 12 Août 2022

**Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ODE/ONF/PNM 2017-2022 /
PROGRAMMATION 2022**

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrétant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-05-17/033 adoptant le partenariat avec ONF-PNRM-ODE

- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** le courrier de l'ONF adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 15 mars 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022,
- **VU** le courrier du PNRM adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 13 juin 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,
Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2022 par avenant à la convention 2017-2022 N°030-10-2017 avec l'ONF & le PNRM dans le cadre de leur partenariat institutionnel.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2022 à hauteur de :
59 200 € TTC pour un montant total de 125 000 € TTC, pour l'ONF
201 550 € TTC pour un montant total de 800 575 € TTC, pour le PNRM
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/066

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A AREBIO DANS LE CADRE DU PROJET : REPRESENTATION SOCIALE ET COMMUNICATION INNOVANTE POUR LA REDUCTION DE LA POLLUTION PLASTIQUE MARINE (RECIF)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 07 janvier 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 18 141,00 € à **l'association AREBIO** pour la réalisation de l'opération suivante :

Représentation sociale et communication innovante pour la réduction de la pollution plastique marine (RECIF)

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 1.A « améliorer les connaissances et optimiser les suivis de la ressource en eaux et des milieux aquatiques » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 20 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ ~~D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.~~

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/067

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS DELEGATION OCCITANE EST) DANS LE CADRE DU PROJET DE SUIVI DES COMMUNAUTES DE MOLLUSQUES ET DE CRUSTACES DANS LES EAUX DOUCES DE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE-DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 07 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000,00 € au **Centre National de Recherche Scientifique (CNRS Délégation Occitane Est)** pour la réalisation de l'opération suivante :

Suivi des communautés de mollusques et de crustacés dans les eaux douces de Martinique

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 1.A « améliorer les connaissances et optimiser les suivis de la ressource en eaux et des milieux aquatiques » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
 - ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
 - ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
-
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOÛT 2022**



Le Président

Lucien SALIBER

09 AOÛT 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/068

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'INSTITUT CATHOLIQUE EUROPEEN DES AMERIQUES (ICEA) DANS LE CADRE DU PROJET : DIPLOME UNIVERSITAIRE METIERS DE LA MER

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081, adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 07 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 86 554,00 € à **l'Institut Catholique Européen des Amériques (ICEA)** pour la réalisation de l'opération suivante :

Diplôme Universitaire Métiers de la Mer

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement - fonctionnement » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOÛT 2022**



Le Président

Lucien SALIBER

09 AOÛT 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/069

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA MARTINICAISE D'INSERTION DANS LE CADRE DU PROJET : HOLIDAY GAMES & CULTURES : JOURNEE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES MARES

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSSEN, Luc JOUYE-DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 26 avril 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 2 100,00 € à **La Martiniquaise d'Insertion** pour la réalisation de l'opération suivante :

Holiday Games & Culture : journée d'information et de sensibilisation sur les mares

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement – fonctionnement » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ ~~D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.~~

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/070

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DU PROJET D'ANIMATION ET COORDINATION DU CONTRAT LITTORAL NORD : ANNEE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 22 février 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 35 719,00 € à **CAP NORD** pour la réalisation de l'opération suivante :

Animation et coordination du contrat littoral Nord : Année 2022

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 2.C « élaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 50 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

05 AOUT 2022



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/071

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE D'AGROFORESTERIE DANS LE CADRE DU PROJET : ACCOMPAGNEMENT D'UN CHARGE DE MISSION POUR LA FILIERE HAIES ET RIPISYLVES DE MARTINIQUE : 2EME ANNEE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 01 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000,00 € à **L'Association Française d'Agroforesterie** pour la réalisation de l'opération suivante :

Accompagnement d'un chargé de mission pour la filière haies et ripisylves de Martinique : 2^{ème} année

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 2.C « élaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 36 % du montant du plafond.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme



Fait à Fort-de-France, le
Le Président

05 AOUT 2022

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/072

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DU PROJET : TRAVAUX DE REPARATION DE LA CANALISATION D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DN 800 MM DE L'UPEP DE LA CAPOT AU LIEU-DIT FOND SAINT-JACQUES A SAINTE-MARIE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 29 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 180 000,00 € à **LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :

Travaux de réparation de la canalisation d'adduction d'eau potable DN 800 mm de l'UPEP de la Capot au lieu-dit Fond Saint-Jacques à Sainte-Marie

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.A « sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 19 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ ~~D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.~~

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**
Le Président




Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/073

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A BELLONNIE ET BOURDILLON SUCESSEURS (BBS) DANS LE CADRE DU PROJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'IRRIGATION SUR LE SITE DE RIVIERE-PILOTE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 07 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident

- ✓ L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 64 493,00 € à **BELLONIE ET BOURDILLON SUCESSEURS (BBS)** pour la réalisation de l'opération suivante :

Mise en place d'un système d'irrigation sur le site de Rivière Pilote

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.C « économiser l'eau et maîtriser les prélèvements » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 20 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOÛT 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/074

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA MAIRIE DES TROIS ILETS DANS LE CADRE DU PROJET : REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU LOTISSEMENT « GALICE »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 25 avril 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 18 915,00 € à **LA MAIRIE DES TROIS ILETS** pour la réalisation de l'opération suivante :

Réalisation des travaux d'assainissement du Lotissement « Galice »

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.A « poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 217-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204142 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président

Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/075

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DEWEERDT IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU PROJET : ETUDES PREALABLES A LA REHABILITATION DE LA STEU PRIVEE DU LOTISSEMENT BELFORT

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/072 modifiant les critères d'éligibilité pour la réhabilitation des micro stations de plus de 20 Eh,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 07 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 15 850,00 € à **DEWEERDT IMMOBILIERS** pour la réalisation de l'opération suivante :

Etudes Préalables à la réhabilitation de la STEU privée du Lotissement Belfort

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.B « mettre à niveau l'assainissement non-collectif et pérenniser son fonctionnement » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 50 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20421 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/076

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A BELLONNIE ET BOURDILLON SUCCESEURS (BBS) DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS : MISE EN PLACE D'UN FILTRE PLANTE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 03 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 332 974,00 € à **BELLONIE ET BOURDILLON SUCCESEURS (BBS)** pour la réalisation de l'opération suivante :

Modernisation du système de traitement des effluents : mise en place d'un filtre planté

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.F « réduire la pression du secteur de l'industrie et de l'artisanat sur la ressource en eau et les milieux aquatiques » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 30 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

09 AOÛT 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/077

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DEFIA DANS LE CADRE DU PROJET : ETUDES HYDRAULIQUES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIOR AU LAMENTIN

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 03 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de 1 800,00 € à **DEFIA** pour la réalisation de l'opération suivante :

Etudes hydrauliques pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la construction d'une résidence senior au Lamentin

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.H « limiter les ruissellements et gérer les eaux pluviales » du 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2017-2022.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 50 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20421 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOÛT 2022**

Le Président

 

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/078

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 11-069 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : REHABILITATION DE LA STEP DE PETIT FOND AU SAINT ESPRIT

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération initiale n° CA 052-11 attribuant une subvention de 226 500,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 013-14 attribuant une subvention complémentaire de 171 000,00 €,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 20-10-2017/094 attribuant une subvention complémentaire de 97 500,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 20-04-2018/191 prorogeant la durée de la convention n° 11-069 de deux ans,
- **VU** la délibération n° 23-04-2021/037 prorogeant la durée de la convention n° 11-069 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 24 mai 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 5 à la convention n° 11-069** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/079

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 049-10-2015 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DU BOURG DE LA COMMUNE DU SAINT-ESPRIT

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération initiale n° CA 062-15 du Conseil d'Administration du 11 septembre 2015, attribuant une subvention initiale de 1 110 000 €,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 18-12-2017/117 prorogeant la durée de la convention n° 049-10-2015 de deux ans,
- **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/121 prorogeant la durée de la convention n° 049-10-2015 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 24 mai 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 3 à la convention n° 049-10-2015** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
 - D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
-
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/080

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 030-05-2021 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : TRAVAUX PREALABLES A LA REPRISE DU CHANTIER DE LA STEU DES ANSES D'ARLET

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/092 attribuant une subvention d'un montant de 81 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 24 mai 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire d'**un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 1 à la convention n° 030-05-2021** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/081

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 054-09-2020 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : REALISATION D'UNE OPERATION GROUPEE POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA REPARTITION DE LA PENURIE D'EAU POTABLE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSÉN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 17-07-2020/056 attribuant une subvention d'un montant de 1 500 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 18 mai 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **deux ans**, à compter de la date de signature de **l'avenant n° 1 à la convention n° 054-09-2020** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/082

Date de publication : 12 Août 2022

**Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION 010-03-2022
PORTANT ATTRIBUTION A CAP NORD POUR L'OPERATION : MODERNISATION ET
AMENAGEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES DU QUARTIER VILLENEUVE A SAINTE MARIE**

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/090 attribuant une subvention d'un montant de 550 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de modification du plan de financement de l'organisme en date du 15 juin 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De modifier le plan de financement comme suit, suite à l'avis favorable du comité des financeurs du Plan Eau DOM :

	Plan de financement initial		Nouveau plan de financement	
ODE	550 000,00 €	47,83 %	550 000,00 €	47,83 %
FEDER	600 000,00 €	52,17 %	459 290,34 €	39,94 %
FSOM	-	-	140 709,66 €	12,23 %
	1 150 000,00 €	100,00 %	1 150 000,00 €	100,00 %

- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office de l'eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/083

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AGENCE 360 ° pour le projet « Enfants de Martinique – Le Cycle de l'Eau »

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 04-12-2020/080 attribuant une subvention initiale de 12 000,00€,

- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** que le projet n'a pas pu être réalisé,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 12 000,00 € attribuée à l'Agence 360 °**
- **D'abroger la délibération n° CA 04-12-2020/080,**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes le cas échéant.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président

LUCIEN SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/084

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE SAINT PIERRE POUR LA REALISATION DU PROJET : ETUDE HYDRAULIQUE DE LA RIVIERE LA ROXELANE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/034 attribuant une subvention d'un montant de 40 000,00 €
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 28 mars 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 21 juin 2022,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de 40 000,00 € attribuée à la Ville de Saint-Pierre,**
- **D'abroger la délibération n° CA 23-04-2021/034,**
- **De procéder à la résiliation de toutes les conventions subséquentes le cas échéant.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

Le Président **05 AOUT 2022**



[Signature]
Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/085

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : TRANSFORMATION D'EMPLOI BUDGETAIRE AU SEIN DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code Général de la fonction publique
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de tenir compte de l'élargissement des missions de certains postes dans la cadre du renforcement de la Direction de la Connaissance et des Interventions,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- de créer l'emploi budgétaire suivant à temps complet :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe - catégorie C

En remplacement de l'emploi budgétaire suivant :

- Un poste d'adjoint administratif - catégorie C
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/086

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : SUPPRESSION D'EMPLOIS BUDGETAIRES EN REGULARISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code Général de la fonction publique
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R 213-71,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **VU** l'état du personnel annexé aux documents budgétaires 2019 et suivants

Considérant les avancements de grades intervenus en 2018, sur la base de la délibération CA01-10-2018/258 créant les emplois budgétaires nécessaires,

Considérant que les emplois budgétaires alors laissés vacants ne correspondent pas à un besoin de l'organisation, en ce que leur existence résulte d'une erreur, et qu'ils ne sont pas inscrits au budget de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Considérant que ces emplois budgétaires sont surnuméraires et qu'il convient de les régulariser afin que les décisions de l'assemblée soient en concordance avec les tableaux des effectifs et états du personnel de l'ODE.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du centre de gestion de Martinique, en date du 24 juin 2022

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- de mettre en concordance les états du personnel annexés aux documents budgétaires et les décisions de l'assemblée, en supprimant les emplois budgétaires suivants :
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
 - Deux emplois adjoint administratif

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**

 Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/087

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : EXTENSION DE LA MAJORATION DE TRAITEMENT DE 40% AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code Général de la fonction publique
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R. 213-71,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,

- **VU** la loi n°50-407 du 3 avril 1950, notamment dans son article 3,
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret 85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,
- **VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- **VU** l'arrêt n°356171 du conseil d'Etat du 14 novembre 2012 indiquant que l'indemnité de vie chère versée à un agent en service dans les départements d'outre-mer, en congé de maladie doit être proratisée,

Considérant qu'il est souhaitable, par paritarisme, d'étendre la majoration de traitement indiciaire aux agents contractuels occupant des emplois permanents au sein de l'établissement.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- Que la majoration de traitement indiciaire de 40% est appliquée à l'ensemble des agents contractuels occupant un emploi permanent à l'ODE Martinique
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Présidence par intérim : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 08-07-2022/088

Date de publication : 12 Août 2022

Objet : ADOPTION D'UNE STRATÉGIE DE L'ODE MARTINIQUE POUR UNE BONNE GESTION DES EAUX PLUVIALES COMPRENANT UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR 2022-2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Oliver MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTÉ, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Joseph BLEZES, Yasmina ELISABETH

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Sophie BOUYER

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Eric BELLEMARE, Guillaume VISCARDI

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2226-1,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L.213-13 à L.213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R.213-59 à R.213-76,
- **VU** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018,
- **VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,
- **VU** la délibération n° CA 31-01-2022/003 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2022,
- **VU** le plan national d'actions pour une « gestion durable des eaux pluviales » 2022-2024 publié par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires en novembre 2021.

Considérant que l'Etablissement ODE de par ses missions est légitime à impulser la mise en œuvre d'actions pour une gestion durable des eaux pluviales en Martinique

Considérant la nécessité d'agir sur cette politique publique dans le contexte Martiniquais

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'adopter la stratégie de l'ODE pour une bonne gestion des eaux pluviales telle que présentée en séance et figurant en annexe 1 à la présente délibération,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale à mettre en œuvre le programme d'actions correspondant pour les années 2022 et 2023 pour un montant estimatif de 880 000€ tel que présenté en annexe 2 à la présente délibération,
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2022**



Le Président,

Lucien SALIBER